

que la loi encourage la fraude; elle encourage, au contraire, le travail national.

M. Diez-Monain pourrait en faisant l'éloge des entrepreneurs français, il appelle l'attention du ministre sur les fraudes dont se rendent coupables, les industries étrangères pour l'introduction de leurs produits en France et le combat na à un les arguments de M. Diez-Monain de Bort.

L'orateur demande, en terminant, que le Sénat vote le projet qui lui est soumis.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 35 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Services télégraphiques particuliers)
et PAR FIL SPÉCIAL

Séance du lundi 5 novembre 1893

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

Mort d'un député

M. BRISSON annonce la mort de M. Bartoli et prononce l'éloge funèbre de ce député.

La loi municipale

La Chambre aborde la suite des loi municipale.

Sur l'article 139 Mgr FROPPÉ demande une rédaction de logement pour les ministres non logés, et des secours aux fabriques, dont le renvoi est en attendant. Il soutient que le projet qui est conforme au droit ancien et au concordat.

Il combat vivement la séparation de l'Église et de l'État.

Son amendement n'est pas pris en considération.

La Chambre ne prend pas en considération l'amendement Steeg tendant à interdire aux communes de favoriser une suite au détriment des autres.

L'article 19 est adopté.

M. D'ALLENBERG critique les articles relatifs aux octrois comme trop compliqués.

M. D'ALLENBERG critique l'augmentation des taxes d'octroi par simple dégrèvement des conseils d'État. Il voudrait que de droit l'impôt révoqué au Parlement.

M. le rapporteur de MARCHÉ, ET M. LAURENT, sous-secrétaire d'État aux finances, essayent de fuir l'augmentation de M. D'ALLENBERG aussi bien au point de vue administratif qu'au point de vue financier.

M. D'ALLENBERG insiste et demande le renvoi des articles 140 à 144 à la Commission.

Ce renvoi est ordonné d'accord avec la Commission.

Les articles 144 à 154 sont adoptés avec un amendement à appliquer à l'Algérie, sous certaines réserves, la loi municipale.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CATASTROPHE

de la rue des Filatures

VINGT-SIX VICTIMES

La soirée du 5 novembre 1893, restera comme une date sinistre dans la mémoire des Roubaixiens.

Elle a été marquée par une effroyable catastrophe, qui rappelle, en dépassant l'horreur, celle dont la filature Duriez a été le théâtre, il y a huit ans.

L'incendie. — L'explosion

Le vaste établissement de MM. Dillies frères a son atelier de plâtrage dans la rue des Filatures. Au deuxième étage travaillaient une trentaine d'ouvrières, la plupart des jeunes filles de 15 à 25 ans.

Lundi soir, un peu avant cinq heures, un tout jeune homme employé de la maison, se trouvant dans une pièce voisine de l'atelier des plâtriers, renversa par inadvertance une bouteille de benzine, dont le contenu se répandit sur le parquet.

L'imprudent, voulant éteindre sa maldresse, prit un balai et s'en servit pour frotter le parquet.

Par une fatale coïncidence, on allumait alors le gaz. Soudain le dangereux liquide épanché s'enflamma. Le feu, qui prit aussitôt une extension et une intensité extraordinaires, gagna une touffe également remplie de benzine, déposée quelques pas plus loin, et qui fit explosion.

En un clin d'œil, toute cette partie du bâtiment se trouva envahie par les flammes et par une épaisse fumée. Le malheureux jeune homme s'enfuit, grièvement brûlé.

La panique

Une scène déchirante s'accomplit alors. Les ouvrières qui travaillaient dans l'atelier se voyant cernées par le feu, appellent au secours d'une voix désespérée, sans pouvoir être entendues ou secourues.

Un certain nombre parvint à s'échapper par le toit.

Une quinzaine, horriblement brûlées, s'élançant par les fenêtres et tombent d'une hauteur de six mètres dans la rue ou dans la cour de l'établissement. Les autres sont tuées sur le coup, les autres grièvement blessées.

Celles qui sont restées, affolées, se réfugient aux extrémités de la salle, voyant devant elles la mort horrible qui va les saisir.

Les secours. — Émouvant incident

Au dehors, des secours s'organisent; les pompiers, la police, la gendarmerie arrivent à succès.

Quelques hommes courageux essaient de monter dans l'atelier ou se débrouillent de monter à l'escalier, mais ils sont déjoués par la fumée et par la chaleur. Ils sont avoués par la fumée et obligés de reculer.

L'un d'eux, le caporal de pompiers J.-B. Oxebre, pénètre jusqu'à un endroit où il lui a semblé entendre des gémissements. Une main le saisit. Une victime est là, qu'il faut sauver. Mais les flammes et la fumée l'entourent et se dressent. Les mouvements d'Oxebre sont vains. Il est obligé de reculer.

Le malheureux se cramponne à un poteau, il va périr lui-même. Ses collègues s'efforcent de le sauver. Il est ramené à la surface, mais il est mort.

Les autres, hélas ! sont restés à l'abri. Les autres ont cessé.

Dans la rue

Dans la rue, le spectacle est affreux. Les malheureux qui se sont jetés par

les fenêtres sont là, étendus, râlant ou morts. Des plaintes déchirantes s'entendent au milieu du crépitement de l'incendie et du bruit de la foule. On relève les victimes, on les transporte dans les maisons voisines.

Deux médecins, MM. Arthur Godefroy et Denis, leur prodigèrent des soins, tandis que des prêtres, le doyen de Saint-Martin, le procureur de Sainte-Élisabeth, les vicaires de ces deux paroisses, les absolvaient et leur donnaient l'Extrême-Onction.

La foule est morne, atterrée. Un murmure s'élève de temps à autre, sur le passage des hommes portant les cadavres.

On se rendit tout bas le nombre probable des victimes.

Des mères, des pères, des sœurs accoururent. Des gémissements, des sanglots éclatèrent sur tous les points. De pauvres femmes s'évanouissant, en reconnaissant les corps sanglants de leurs enfants.

C'est navrant.

La fin de l'incendie. — Découverte de cinq cadavres

Les pompiers sont maîtres du feu.

Les dégâts matériels sont relativement peu considérables, mais on compte déjà quatorze victimes, et on sait qu'il y en a d'autres.

Vers sept heures, les agents Cuvellier, Mahieu et Hennel, accompagnés de M. Paul Cornil et de quelques pompiers, pénétrèrent les premiers dans l'atelier de plâtrage, bravant la fumée encore intense.

Ils trouvèrent trois malheureuses mortes asphyxiées et les débris informes carbonisés de deux autres jeunes filles.

Chez M. Arthur Segard

Parmi les personnes qui ont généreusement offert leur maison aux blessées, nous citerons tout particulièrement M. Arthur Segard cabaretier, rue des Filatures. Sa maison, à un certain moment, présente la scène la plus émouvante qu'on puisse imaginer.

À la rez-de-chaussée et au premier étage, sur les tables, sur les chaises, dans les coins, de malheureuses filles blessées, recourent les soins des médecins.

Ici, on remet un membre; ailleurs, ce sont des chairs qu'on recoud.

Il y a aussi celles que les docteurs abandonnent, car elles n'ont plus que quelques minutes à vivre. Elles ont près d'elles des prêtres qui les exhortent, les encouragent et prononcent sur elles les suprêmes paroles de l'absolution. On recite les prières des agonisants.

Jamais ceux qui ont assisté à cette scène ne l'oublieront.

Malgré nous, des sanglots s'échappent de notre poitrine.

Le transport des victimes

Les victimes sont transportées sur des civières à l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile.

Les noms des mortes

Voici les noms et l'âge des ouvrières qui ont été tuées en sautant par les fenêtres ou trouvées asphyxiées :

Marie Leclercq, 17 ans, rue St-Jean.

Veuve Louis Manche, 30 ans, rue Saint-André.

Blanche Gallet, 22 ans, rue du Tilleul, Impasse Nabuchodonosor.

Augustine Masset, 22 ans, rue des Trois Points.

Léonie Delmarquette, 19 ans, rue du Tilleul.

Les cinq ouvrières retrouvées dans l'atelier de plâtrage n'ont pu être reconnues, on ne saura leurs noms que lorsque leurs familles les auront réclamées.

On entendentes dire qu'il y aurait une ouzine morte, mais nous ne pouvons nous en assurer.

Les noms des blessées

Parmi les huit ouvrières blessées, plusieurs sont dans un état désespéré.

Mme Pan, 46 ans, rue de la Potellerie, brûlures par tout le corps.

Louise Damon, 47 ans, brûlures à la figure.

Eugénie Meyer, 22 ans, contusion au genou gauche.

Sophie Delmarquette, 22 ans, sœur de Léonie Delmarquette qui a été tuée la première, fracture à la jambe gauche.

Oddie Béghin, 15 ans, fracture à la jambe gauche. — Amputation probable.

Marie Bosman, 15 ans, rue de Courtrai, fracture au bras droit, contusion du thorax, entorse au pied gauche. — État grave.

Marie Vaillant, brûlures par tout le corps. — État désespéré.

Josephine Lefebvre, fracture de la cuisse, plaie à la région frontale. — État désespéré.

Les actes de dévouement

Parmi les personnes qui se sont le plus distinguées, nous devons signaler, après le caporal Oxebre, le brigadier de gendarmerie Izette, qui, en voulant porter secours aux ouvrières, est tombé de quatre mètres de hauteur, dans une cave au charbon et s'est fait des blessures sérieuses; l'agent de police Mahieu, qui est tombé du haut en bas d'un escalier; l'agent Cuvellier, M. Paul Cornil, l'agent Hennel; M. Denis, médecin. M. le docteur Arthur Godefroy et le docteur C. Godefroy, dont le dévouement a été au-dessus de tout éloge.

Constatons la présence de M. Léon Allart, maire de Roubaix, de MM. les adjoints Filpo et Ryo, de la plupart des conseillers municipaux, de M. Corbière, sous-secrétaire, de M. Seguin, maréchal des logis, et de nombreuses brigades de gendarmerie; de M. le commissaire central, de MM. les commissaires d'arrondissement et d'un grand nombre d'agents.

Nous serions injustes, si nous ne disions pas que les pompiers, la police et le gendarme ont été admirablement conduits.

Le préfet, le secrétaire général et le parquet à Roubaix

M. le Préfet, accompagné de M. Bouffet, secrétaire général, et de M. Raguet, son secrétaire particulier, est venu à Roubaix, par le train de 9 heures du soir. Le même train amenait les membres du parquet de Lille; ces magistrats ont visité les blessées à l'Hôtel-Dieu, ont fait distribuer les premiers secours.

Les autres victimes

Il y a six noms de blessées à ajouter à ceux que nous avons cités :

Pauline Pau, 27 ans, rue de la Potellerie.

Les médecins ont constaté qu'elle avait des brûlures dans la gorge et jusque dans la poitrine.

Adèle Glays, 46 ans, cour Desnoël, rue des Longues Hales, a une entorse résultant de sa chute. Cette jeune fille n'est pas en danger.

Céline Duhamel, 20 ans, rue de Lannoy, brûlures intenses à la face et aux mains est dans un état relativement satisfaisant.

Sophie Vandenberghe, 45 ans, rue des Longues Hales; s'est blessée à la jambe en sautant par la fenêtre. N'inspire pas d'inquiétudes.

Eugénie Leclercq, 18 ans, rue de la Potellerie, brûlée à l'avant-bras et à la main gauche, n'est pas en danger.

NOUVEAUX DÉTAILS

La véritable cause de la catastrophe

Nous tenons les renseignements suivants de la bouche même de l'auteur involontaire de la catastrophe, Amand Honoré.

Ce jeune homme, âgé de 16 ans, est profondément brûlé à la figure et aux mains.

Revenant, vers cinq heures, de la maison de vente, située rue Saint-Georges, avec un camarade, Dumont, il est saisi au premier étage des bureaux situés rue des Filatures. De là, il a appelé par l'escalier deux piquières qui se trouvaient à l'étage supérieur, en les priant de venir l'aider à avancer des pièces qui devaient être jetées par une trappe dans une voiture placée au rez-de-chaussée.

Ces deux ouvrières étant descendues, Honoré s'est assis près d'une table, pour noter les numéros des pièces remises à l'apprenti.

À un moment donné, il dut déplacer une tour de benzine pour attendre une pile de pièces et c'est en procédant à cette opération que la bonne s'est brusquement brisée et que le contenu s'est répandu sur le sol et dans la cage de l'escalier.

Dans cet escalier, un bec de gaz placé à proximité de la troisième marche était allumé.

Le feu prit aussitôt au liquide inflammable et en une seconde se communiqua à tout l'étage et à l'escalier.

Il devenait impossible d'échapper de ce côté.

C'est ici que commence le drame terrible dont notre plume ne saurait rendre l'horreur.

Affolés, les trois ouvrières, au nombre desquelles Honoré se rappelle avoir vu Sophie Delmarquette et Sophie Vandenberghe, se sont jetées par la fenêtre du premier étage. Nous avons dit ailleurs, et nous pouvons confirmer nos précédentes affirmations, en quel état ont été trouvées ces inférieures.

Honoré et son camarade Dumont essayèrent un moment d'éteindre l'incendie, mais en pouvant y parvenir il s'approchait d'une fenêtre et se mirent à crier: Au feu!

Une échelle fut placée à côté d'eux et ils purent descendre sans autre accident que des brûlures.

Honoré surtout est affreusement atteint.

À l'étage supérieur, il y avait quarante piquières.

On sait quel a été leur sort.

Les dégâts matériels

Il s'élève, dit-on, à une cinquantaine de mille francs, dont 40,000 francs pour les marchands et 10,000 francs pour l'immeuble.

Il y a assurance à 13 compagnies différentes.

Rue des Filatures

La rue des Filatures a été remplie pendant toute la journée par une foule triste et morte.

Ces milliers de personnes ont voulu visiter le bâtiment qui a été lundi soir le théâtre d'un aussi horrible drame.

Ce matin, on a trouvé danses décombes un pied complètement carbonisé, et des intestins noircis. On les a transportés à l'hôpital.

À l'Hôtel-Dieu

Nous nous sommes rendus à l'Hôtel-Dieu vers trois heures de l'après-midi.

M. Vingre, l'économier veut bien se mettre à notre disposition pour nous conduire à la morgue de l'hôpital. Là un spectacle affreux, indescriptible, s'offre à nos regards.

Sur la pierre obole sont alignés huit cadavres, ou plutôt des semblants de cadavres, des restes noirs et informes placés dans des toiles d'emballage.

Cinq ouvrières ont été complètement carbonisées. Nous voyons des crânes dont il ne reste plus que quelques débris calcinés, des jambes et des bras réduits à une épaisseur de deux centimètres, des os en braires.

Voici les noms de ces cinq malheureuses: Aurélie Crététe, 22 ans, rue Decréme.

Fleurine Pau, 16 ans, rue du Tilleul.

Marie Vandepuette, 20 ans, rue des Longues Hales.

Julie Roman, 25 ans, rue du Coq-Français.

Clémence Pollet, 33 ans, femme Liénard, agent de police. — Laisse deux enfants.

Trois autres cadavres sont restés presque intacts. Ce sont ceux de Léonie Delmarquette qui a sauté la première par la fenêtre et s'est brisée le crâne; de Marie Leclercq, et de la veuve Louise Manche qui ont été asphyxiées.

Ces trois cadavres portent les traces d'affreuses brûlures, ou de profondes blessures.

Nous quittons la morgue vivement impressionné et nous pénétrons dans la salle des malades.

On nous conduit au lit de Marie Vaillant qui est morte à une heure de l'après-midi; à côté de son corps se trouve Marie Bosman, qui a une fracture au bras, une contusion du thorax, et une entorse au pied gauche.

On était est relativement satisfaisant.

Josephine Lefebvre, dont la cuisse est fracturée, se lamente à deux pas de là. Elle a le visage affreusement brûlé; ce n'est qu'une plaie. La pauvre fille a le délire. Elle paraît beaucoup souffrir. Le docteur s'attend à la voir mourir à tout instant.

Le parquet de Lille viendra aujourd'hui.

Les autres victimes

Il y a six noms de blessées à ajouter à ceux que nous avons cités :

Pauline Pau, 27 ans, rue de la Potellerie.

Les médecins ont constaté qu'elle avait des brûlures dans la gorge et jusque dans la poitrine.

Adèle Glays, 46 ans, cour Desnoël, rue des Longues Hales, a une entorse résultant de sa chute. Cette jeune fille n'est pas en danger.

Céline Duhamel, 20 ans, rue de Lannoy, brûlures intenses à la face et aux mains est dans un état relativement satisfaisant.

Sophie Vandenberghe, 45 ans, rue des Longues Hales; s'est blessée à la jambe en sautant par la fenêtre. N'inspire pas d'inquiétudes.

Eugénie Leclercq, 18 ans, rue de la Potellerie, brûlée à l'avant-bras et à la main gauche, n'est pas en danger.

Josephine Briart, 24 ans, n'a qu'une contusion au bras droit.

Les autres blessées déjà nommées, sont dans un état relativement satisfaisant.

La responsabilité civile

Nous croyons savoir que MM. Dillies frères, se conformant ainsi au devoir qui incombe à tout chef d'industrie, avaient conclu une assurance contre les accidents à la compagnie Zurich.

Mais les familles Dillies et Lemaire ne se sont pas cru déchargés par cet acte prudent. Elles n'ont pas attendu l'action de la compagnie d'assurance, pour porter secours aux victimes.

Mme Dillies-Lemaire a visité, avec un courage que n'affaiblissait pas sa douleur, toutes les familles atteintes par la catastrophe, distribuant sans compter l'argent, les draps de lits et linges nécessaires, le vin et les médicaments prescrits, prodiguant à tous les consolations que nécessitent les situations poignantes de ses pauvres ouvrières.

Le Conseil Municipal

À l'heure où nous mettons sous presse, le Conseil Municipal se réunit pour délibérer sur la loi du jour suivant :

« Demande d'un crédit destiné aux victimes de la catastrophe de la rue des Filatures. »

Le Cercle Weber

Le Cercle Weber, par l'organe d'une délégation composée de trois membres, est venu ce matin offrir à la ville de Roubaix, représentée par M. Léon Allart, Maire, le concours entièrement gratuit de cette Société en vue d'une fête de bienfaisance au profit des victimes de l'effroyable catastrophe qui plonge Roubaix dans le deuil.

La Grande Harmonie

Le Conseil d'administration de la Grande Harmonie se réunit ce soir avec son comité à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation d'un concert le plus prochainement possible, au bénéfice des victimes de la catastrophe.

À l'Hippodrome

Après la représentation de la Favorite, M. Delestant-Kastener, régisseur, est venu annoncer au public que la troupe de M. Plo Mariant donnera, prochainement, à l'Hippodrome, une représentation au bénéfice des victimes de l'incendie.

Au Théâtre des Boulevards

Même décision a été prise par M. Deschamps, que ces sentiments honorent. La représentation de jeudi, croyons-nous, sera donnée au bénéfice des victimes.

Nous en ferons ultérieurement connaître le programme.

Tombola

Un comité se forme pour organiser une grande tombola dans le même but.

Le nombre des victimes

Il y a donc en tout vingt-six victimes dont onze mortes, et quinze blessés; parmi ces derniers, treize femmes et deux jeunes gens.

UN PÉNU. — Ce matin, à huit heures, un domestique, Pierre Vandestein, de la rue d'Alma a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher à un porte-manteau. Il était servi d'une petite corde. Dès que sa femme l'eut aperçu, elle appela au secours; des voisins s'élevèrent et l'on se mit à l'œuvre, mais il était déjà trop tard. L'asphyxie était complète.

Vandestein ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

UN NOYÉ. — Ce matin, à neuf heures, on a retiré du canal de Roubaix, entre la passerelle de l'Écluse et le pont de la Grande Vigie, le corps d'un journalier de la Grande Rue, nommé Julien Morel. On ne sait s'il y a accident ou suicide. Morel était âgé de 63 ans. Il était parti de chez lui, rue du Mailin. Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Une femme de Roubaix, arrêtée hier, pour vol, a tenté de s'étrangler avec sa cravate dans la chambre de son logis. Elle est arrivée à l'hôpital, mais elle n'est pas en danger.

FIXATION DES ALIGNEMENTS DE LA RUE DE LA POTELLERIE. — Le maire nous communique les renseignements suivants :

« Nous, maire de la ville de Roubaix, vu le projet relatif à la fixation des alignements de la rue de la Potellerie ;

« Vu l'acte en date du 17 avril 1893, par lequel les propriétaires riverains s'engagent à remettre à l'État de la rue à la largeur de 12 mètres et à abandonner gratuitement les terrains nécessaires à l'exécution du projet sus-visé ;

« Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 23 juin et 12 septembre 1893 ;

« Vu l'ordonnance réglementaire du 29 août 1893 ;

« Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 8 octobre 1893 ;

« Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet sus-visé aux enquêtes usuelles par les soins et les diligences ;

« ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Pendant quinze jours, le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

ART. 2. — À l'expiration du délai de quinze jours, les 15, 20 et 21 novembre prochain, de 2 à 3 heures du soir, M. Pollet, Maire de Roubaix, recevra, dans l'une des salles de la Mairie, les réclamations et observations sur l'utilité publique de ce projet.

PAIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGIE AUX FAMILLES. — Paris de viande, composé de deux tiers de bled blanché et un tiers de bled roux ou manevé. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31 cent.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32 cent.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32 cent.

Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4 cent. Les deux pains, à 1 cent. Les quatre pains, à 18 cent. Les huit pains à 37 cent.

Pain de l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 5 novembre 1893.

Le Maire de Roubaix, LAQUEMENT, adjoint.

TOURCOING

Médaille de sauvetage. — Dimanche dernier, M. le Maire de Tourcoing a posé sur la poitrine de M. Resson Harcelle, sa nom de Président de la République, une médaille de sauvetage, médaille d'honneur méritée par notre

pour avoir conservé la vie à un enfant qui était sur le point de se noyer.

M. Resson Harcelle appartient depuis 46 ans au corps des Sapeurs-pompiers de Tourcoing. Il est distingué dans plusieurs